



Que disent beaucoup de salariés de « RENAULT GROUP » ?

Section RENAULT
Sections AMPERE

N° 257 16 juillet 2024

Que disent les syndicats majoritaires et leurs représentants au CA ?

« On n'a plus de travail, beaucoup d'activités sont parties dans les RTx »,

« Beaucoup de gens ont peur qu'il y ait des licenciements annoncés à la rentrée ou l'année prochaine »,

« Renault Group aurait atteint ses objectifs financiers plus tôt que prévu, et nous les salariés en profitons-nous ? »

« Je croule sous la charge, et en plus, on ne me fait pas confiance : je dois justifier tout ce que je fais, ce qui accroît encore ma charge »

« L'arrivée d'opérateurs Chinois ou Saoudien, ce n'est pas de nature à nous rassurer »

Que disent les syndicats majoritaires et leurs représentants au CA ?

Beaucoup de salariés s'étonnent du silence des syndicats majoritaires, toujours alliés pour signer les accords que les dirigeants de Renault rédigent.

Les mêmes syndicats majoritaires de l'Alliance CFE-CGC/CFDT/FO ont des représentants au Conseil d'Administration de Renault SA (Renault Group). Les connaissez-vous ? Connaissez-vous leurs noms ? N'êtes-vous pas étonnés que durant la mandature de 4 ans, les administrateurs représentant les salariés ne communiquent pas ?

Pourtant, avec ce que nous subissons depuis plusieurs années, et les publications sous *Déclis* qui annoncent étape par étape le démantèlement de l'Entreprise, il y aurait matière pour que « nos » administrateurs élus en 2020 s'expriment et rendent compte de leur mandat !

C'est pourquoi, pour redonner la parole aux salariés dans le CA de Renault, le SM-TE est en soutien :

- de salariés qui se présenteront en octobre pour les élections des administrateurs au *Conseil d'Administration* de Renault SA,
- de salariés qui veulent se présenter à l'élection des membres du *Conseil de surveillance* du FCPE Renault France (au sein duquel sera élu l'administrateur représentant les salariés actionnaires au CA).

Pour le FCPE, le SM-TE fait appel à candidature et aux signatures de parrainage

Vous approuvez cette initiative ? Dites-le-nous par votre parrainage.

Demandez le formulaire SM-TE pour le FCPE à : sm-te@travaillonsensemble.org

Les élections pour la mise en place du CSE du nouvel établissement Ile-de-France le 20 juin auraient donné, selon le prestataire de vote, les pleins pouvoirs à la CFE-CGC avec 53,35% des suffrages exprimés et 20 élus sur 35.

Le deuxième syndicat, la CFDT, serait représentatif avec 23,75%, les quatre autres seraient non-représentatifs : CGT : 7,33%, SUD : 7,13%, SM-TE : 6,41% et FO : 2,03%.

Le conditionnel est de rigueur : comment croire ces chiffres dans la mesure où aucun syndicat ayant présenté des listes, ni aucun salarié-électeur, n'a été en mesure de contrôler le processus électoral tout au long du scrutin. La démocratie est confiée, malgré l'opposition du SM-TE, au vote électronique, ses machines et leurs experts.

Le conditionnel est de rigueur : comment croire que les salariés n'aient voté qu'en fonction des prestations sociales proposées par le CSE et les diverses offres, comme les bons d'achats « Spécial Noël », les biscuits « Votez CFE-CGC », ou autres gadgets ?

Au SM-TE, nous refusons de croire que les salariés sont infantilisés et qu'ils ignorent que les élections des CSE déterminent et conditionnent le poids des syndicats à négocier et signer les accords d'entreprise comme les conventions collectives.

L'importance d'une élection réussie :

<< Une élection permet de prendre une décision controversée en un temps limité tout en évitant les désordres publics (...)

Une élection peut être qualifiée de réussie si les partisans des candidats perdants acceptent la défaite sans provoquer de désordres publics (tels des manifestations ou, pire, des émeutes). Une élection peut donc aussi être considérée comme un dispositif de maintien de la paix publique (...)

Le vote électronique est-il transparent, sûr, fiable ?

Puisqu'il n'existe aucun argument pour convaincre les électeurs [que le système de vote électronique est absolument sécurisé], ceux-ci sont sommés d'accorder une confiance aveugle au dispositif de vote et d'accepter les résultats comme sincères, quels qu'ils soient.

Le vote électronique s'appuie donc sur la foi, et non sur la raison >>.

Chantal Enguehard, Avril 2017 - Maître de conférences en informatique à l'Université de Nantes

Les Résultats 2024 Titulaires CSE du 20 juin 1^{er} tour :

(chiffres invérifiables du prestataire du vote que le SM-TE conteste)

Collèges	Inscrits	Votants	Participation	Blancs	Exprimés	CFDT	CFE-CGC	CGT	FO	SM-TE	SUD
1 ^{er} Ex APR	75	22	29,33%	8	14			14 100,00%			
2 ^{ème} Ex ETAM	2725	1503	55,16%	42	1461	358 24,50%	537 36,76%	212 14,51%	52 3,56%	106 7,26%	196 13,42%
3 ^{ème} I&C	7166	4549	63,48%	62	4487	1058 23,58%	2644 58,93%	211 4,70%	69 1,54%	276 6,15%	229 5,10%
Total	9966	6074	60,95%	112	5962	1416 23,75%	3181 53,35%	437 7,33%	121 2,03%	382 6,41%	425 7,13%

En 2024, ces élections englobent les sites de Guyancourt, Aubevoye, Le Siège (Boulogne-Plessis), Lardy, Villiers St Frédéric, Cléon, Douai.

Peut-on comparer les élections des CSE de 2024 avec celles de 2022 ?

2022	2024
Sur l'Établissement Technocentre, le SM-TE avait présenté 34 candidats, s'était vu crédité par le prestataire de vote 9,89 % des suffrages exprimés pour 436 voix, et obtenu 3 élus titulaires et 3 élus suppléants.	Sur le périmètre « géographique » de l'Établissement Ile-de-France : 3 élections. Résultats du SM-TE <i>(selon le prestataire de vote)</i> : <u>Ampere SAS</u> : 8 candidats. 10,70 % et 169 voix, 2 élus titulaires et 2 élus suppléants, <u>Ampere ST</u> : 7 candidats. 6,58 % et 80 voix, 1 élu titulaire et 1 élu suppléant, <u>Renault Ile-de-France</u> : 35 candidats. 6,41 % et 382 voix, 1 élu titulaire et 1 élu suppléant.
En deux ans le SM-TE serait donc passé de 436 voix à 631 voix, soit un gain de + 45 %	

Participez à ce mouvement, rejoignez le SM-TE, c'est le moment !

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €